



**STOP AUX DECISIONS SANS CONCERTATION  
STOP AUX DECISIONS ARBITRAIRES  
ET MAINTENANT C'EST AU TOUR DE NOS CONGES !**

Monsieur Le Directeur,

Le personnel du SPIP a pris connaissance de votre mail du 30/11/21 informant de nouvelles directives quant au dépôt des congés des agents.

Nous, représentants syndicaux, sommes opposés à ces directives qui sont défavorables aux agents : leur retirant le droit à disposer et à cumuler, à leur gré, des CA, HS, RCT... pour une motivation purement administrative puisque vous ne faites référence à aucune nouvelle réglementation.

Doit-on rappeler que les heures supplémentaires s'imposent aux agents de façon systématique dans le cadre des astreintes les week-ends et les jours fériés?

Le droit pour les agents de disposer de leurs heures supplémentaires en fonction de leurs besoins personnels reste un DROIT FONDAMENTAL quel que soit le temps ou le moment demandé. Il en va de même pour le droit de poser le nombre de CA souhaité durant les périodes de congés scolaires dès lors que l'effectif minimum est respecté.

**Les représentants syndicaux s'indignent de l'absence de dialogue social et de la prise de décisions unilatérales défavorables au personnel du SPIP 72, voire arbitraires, depuis de trop nombreux mois. Nous souhaitons donc que ces directives restrictives des droits des agents soient retirées.**

Le Mans, le 02/12/2021

Les Organisations syndicales  
SNEPAP FSU et CGT Insertion Probation